



CERTIFICAT QUALIBAT « RGE »

NUMÉRO

E-E96506

VALABLE JUSQU'AU 11/12/2026

ÉDITÉ LE

04/09/2026

SITUATION ADMINISTRATIVE ET JURIDIQUE

Date de création : 01/07/2003

Forme juridique : SARL

Capital : 282 624

Registre du commerce ou répertoire des métiers :
RC GRASSE

Siret : 449 385 087 00027

Code NACE : 4322A

Numéro caisse de congés payés : 49147H

Assurance Responsabilité Travaux :
AXA FRANCE IARD 4184420904

Assurance Responsabilité Civile :
AXA FRANCE IARD 4184420904

Situation fiscale et sociale : A jour au 30/04/2026

Raison sociale : GIOIOSA VITO PLOMBERIE CHAUFFAGE ELECTRICITE ET TCE
DU BATIMENT

154 IMPASSE DES HUGUES
06580 PEGOMAS

Téléphone : 04 93 70 63 70

Fax : 04 93 70 63 23

Portable : 06 19 29 25 11

Site Internet :

E-mail : sarl.gioiosa.vito@gmail.com

Responsabilité légale :
GIOIOSA LIONEL GÉRANT(E) NON ASSOCIÉ(E)

Effectif moyen : 10

Tranche de classification : EFF2A

QUALIFICATION PROFESSIONNELLE

Code	Qualification(s) en cours de validité	* Date d'attribution
5211	Remplacement de chaudière gaz/fuel en logement individuel Mention RGE	24/09/2024
5213 PROB	Installation de chauffage avec chaudière gaz/fuel en habitat individuel, collectif et tertiaire supérieur à 1000 m2 Mention RGE	24/06/2025
5231	Installation de pompe à chaleur et groupe froid en habitat individuel, collectif et tertiaire inférieur à 1000 m2 Mention RGE	12/12/2022

Catégories de travaux RGE couvertes

Catégories	Date d'attribution
o Chaudières à haute performance énergétique ou à micro-cogénération gaz	01/01/2021
o Pompe à chaleur : chauffage	01/01/2021
o Chauffe-Eau Thermodynamique	01/01/2021
o Radiateurs électriques, dont régulation.	24/06/2025

* ou du plus récent renouvellement

LE PRÉSIDENT
DU QUALIBAT

Gérard SÉNIOR

SIGNATURE
DU TITULAIRE



La (ou les) qualification(s) « RGE » atteste(nt) de la conformité aux exigences applicables à la « Reconnaissance Garant de l'Environnement », suivant le « référentiel pour l'attribution et le suivi d'une qualification professionnelle d'entreprise et la délivrance du certificat », ainsi que les éventuelles exigences complémentaires et/ou particulières associées aux qualifications ci-dessus, en vigueur à la date de la demande.